Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 1

Artikel: La paroisse de Chateau-d'Œx en 1798
Autor: Eug. M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-26415

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PAROISSE DE CHATEAU-D'OEX EN 1798.

Quand Philippe-Albert Stapfer devint ministre des Arts et des Sciences, en 1798, sous le régime de la République helvétique, il se livra à une série d'enquêtes sur la situation de la Suisse au point de vue intellectuel et religieux. Il voulut entre autres connaître la division du pays en paroisses, et pour chacune de ces dernières, les propriétés de l'Eglise, les revenus du curé ou du pasteur, l'état des temples et des presbytères.

J'ai trouvé dans une liasse de papiers laissés par le doyen Bridel et appartenant à la Bibliothèque cantonale, l'enquête relative à la paroisse de Château-d'Oex. A côté de renseignements utiles sur cette localité, on y trouvera quelques indications intéressantes sur le pasteur Bridel lui-même.

On a imprimé en italiques les questions posées par le ministre Stapfer. Eug. M.

Nom des annexes: — Il n'y a point d'annexe. La paroisse ne forme qu'une seule commune partagée en six *quartiers,* composés d'un grand nombre de hameaux et de maisons isolées, sur un espace de quatre lieues de long sur deux de large pour le moins.

Nombre des écoles de chaque paroisse : — Six écoles, dont une de garçons, une de filles, les quatre autres mêlées des deux sexes.

Population totale de la paroisse : — 1900 âmes au moins.

Qui exerçait ci-devant le droit de patronat ou de collation ? Qui présentait ou nommait les ministres du culte ? — Ce poste jusqu'à présent s'est donné par le rang ; la Classe [de Vevey] nommait ; le gouvernement de Berne confirmait. Le Baillif ou son lieutenant présentait de la part de l'ancien souverain, et un Juré de la part de la Classe.

Revenus des Ministres du Culte, dérivant de droits féodaux abolis : dîmes, censes foncières : — La pension de

la cure de Château-d'Oex vaut, un an dans l'autre, environ 55 louis, soit 880 francs. — Douze mesures de fèves payables annuellement par la commune de *Rossinière* dont elle se rachète. — La dîme du quartier au village d'Oex rachetée de la cure en 1713 contre une rente annuelle de 100 francs, outre un chenevier donné à la cure, de la rente de 16 francs. — *N. B.* Malgré l'ancienneté, les possesseurs des terres qui payent cette dîme en argent demandent à s'en racheter au bénéfice de la loi sur le rachat des droits féodaux, ce qui chargerait la nation de cette partie de la pension.

Donations et offrandes : — Point.

Biens fonds : — 1. Un jardin attenant à la cure avec un pré ou verger de la rente de 36 francs. 2. Un droit de pâturage de brebis à la montagne de la Vaucheresse rapportant au plus 36 batz année dans l'autre.

Caisses communales : — La commune paie chaque année 123 francs, rente d'une somme que l'ancien gouvernement lui avait remise à cet effet.

Biens d'église : — Point.

Fonds quelconques en argent, blé, bois, vin, etc. : — Annuellement : 1. de l'ancien gouvernement, payable au château de Rougemont 194 francs. — 2. Plus 64 mesures d'orge. *N. B.* La mesure, cette année, est évaluée à 16 batz. — 3. Plus 900 pots de vin, mesure de Berne, pris à Chillon, évalué cette année à 3 batz et demi creutzer le pot. — 4. La commune doit donner au pasteur le bois nécessaire à sa consommation, dans ses forêts.

Obligation de bâtir ou de réparer le presbytère. — L'ancien gouvernement bâtissait ou réparait le presbytère à ses frais. La commune devait le charroi des matériaux nécessaires. Les bâtiments sont une cure et un petit édifice séparé

contenant écurie et fenil qui ont besoin de quelques réparations.

Eglises, chapelles et leur état : — Une seule église qui a besoin de quelques réparations.

Qui fournit le vin de communion ? — Le gouvernement faisait payer le pain et le vin de la communion par le receveur du château de Rougemont.

Qui fait la dépense des livres sacrés et effets servant au culte ? — Les livres nécessaires au culte public, savoir liturgie, bible et psaumes étaient fournis par l'ancien gouvernement.

Nom de baptême et de famille du pasteur : — Philippe Bridel, bourgeois de Moudon.

Lieu de naissance : — Né à Begnins le 20 octobre 1757.

Age, habitudes corporelles [!], *tempérament sain ou faible :* — 41 ans et trois mois. — Généralement bien portant.

Etudes ; où ? etc. : — Premières études dans le collège de Moudon. — Puis le cours académique ordinaire de dix ans dans l'Académie de Lausanne en passant par les auditoires successifs d'Eloquence, Philosophie et Théologie, ayant toujours le premier rang dans sa volée.

Outre les études nécessaires à sa vocation, il a cultivé et cultive encore la poésie française, l'histoire helvétique, la statistique nationale et quelques branches de l'histoire naturelle entre autres la botanique. Ce sont là, après les devoirs de sa charge, ses occupations littéraires de préférence.

Il est membre de la Société helvétique d'Olten depuis 1789 et d'une société littéraire de Lausanne.

Leur mérite ; sont-ils membres du Conseil d'éducation ? inspecteurs des écoles ? auteurs ou instituteurs ? — Il n'est membre d'aucun conseil d'éducation, mais jusqu'à présent

il s'est regardé comme le premier inspecteur des écoles de paroisse et s'est occupé à les améliorer autant que possible Il a composé quelques ouvrages.

— *Depuis quand occupent-ils leur poste ?*

Depuis le 1er avril 1796.

Emploi ou place antérieure ; durée de leur existence dans cette place : — Il a été cinq ans vicaire de l'Eglise de Prelly, près Lausanne, puis environ dix ans pasteur de l'Eglise française de Bâle. Soit à Lausanne, soit à Bâle, il a donné des leçons et cours de belles-lettres françaises, histoire naturelle, histoire soit générale soit nationale, etc.

Nombre de leurs enfants, etc : — Il a deux filles, l'une de 15 ans, l'autre de 11 ans qu'il garde auprès de lui pour soigner leur éducation.

BIBLIOGRAPHIE

JEAN-JACQUES ET LEURS EXCELLENCES [1]

Au printemps de 1762, quelques jours après la publication d'*Emile,* Jean-Jacques Rousseau dut s'enfuir hors de France. Il se dirigea vers la Suisse, où il avait un vieil ami, Daniel Roguin, établi à Yverdon.

« En entrant sur le territoire de Berne, dit-il dans les *Confessions,* je fis arrêter, je descendis, je me prosternai, j'embrassai, je baisai la terre, et m'écriai dans mon transport : *Je touche une terre de liberté !* — Mon postillon me crut fou. »

Le Pays de Vaud était depuis deux siècles sous la domination de Leurs Excellences. Jean-Jacques, dans son enthousiasme, ne pensait pas à celles-ci. Mais les divers Gouvernements se sentaient solidaires à l'égard du maintien de l'ordre établi. Le

[1] *Jean-Jacques et Leurs Excellences,* par M. Alexis François. Lausanne, Editions Spes. 1924.